



ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PAPIER DE
REPROGRAPHIE**

Marché n° 2024M04

*Règlement de la consultation
(RC)*

**Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 19 juillet 2024 à 12h00**

Coordonnateur du groupement de commandes

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

24, rue du Maréchal Foch - BP 50034

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. : 03 88 92 53 73 - Fax : 03 88 74 99 12

Sommaire

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	3
1.1. Acheteur	3
1.2. Description de la prestation	3
1.3. Caractéristiques principales du contrat	3
1.4. Allotissement et structure de la consultation :	4
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	4
2.1. Procédure de passation.....	4
2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation.....	4
2.3. Dossier de consultation	4
2.4. Délai de validité des offres	5
2.5. Communication, renseignements complémentaires et échanges d'informations ...	5
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	5
3.1. Groupement	5
3.2. Variantes.....	5
3.3. Contenu des plis et conditions de participation	5
3.4. Modalités de remise des offres.....	7
3.5. Remise des offres électroniques	8
3.6. Échantillons	9
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	10
4.1. Critères de jugement des offres	10
4.2. Régularisation des offres.....	11
4.3. Offres anormalement basses	11
4.4. Négociation	11
5. DONNÉES PERSONNELLES	12

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

1.1. Acheteur

Coordonnateur du groupement :

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

24, rue du Maréchal Foch - BP 50034

67390 MARCKOLSHEIM

Tél. : 03 88 92 53 73 - Fax : 03 88 74 99 12

SIRET : 200 030 526 00012

Site internet : <https://www.ried-marckolsheim.fr>

Profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

1.2. Description de la prestation

La présente consultation concerne la fourniture et la livraison de papier de reprographie pour le groupement de commandes formé par la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et 16 communes membres de l'EPCI :

- Artolsheim
- Bindernheim
- Bœsenbiesen
- Bootzheim
- Grussenheim
- Heidolsheim
- Hessenheim
- Mackenheim
- Marckolsheim
- Ohnenheim
- Richtolsheim
- Saasenheim
- Schwobsheim
- Sundhouse
- Wittisheim

La coordination du groupement est assurée par la Communauté de Communes.

Code CPV	Libellé CPV
30192400-5	Fournitures pour reprographie
30197630	Papier d'impression

1.3. Caractéristiques principales du contrat

 Objet du contrat	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la livraison de papier de reprographie
 Acheteur	Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et 16 communes membres
 Type de contrat	Accord-cadre mono- attributaire à bons de commande avec maximum
 Lieu d'exécution	67 (Bas-Rhin) et 68 (Haut-Rhin) – Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
 Durée	12 mois - 3 reconductions
 Variation des prix	Révisables
 Nature des prix	Prix unitaires

1.4. Allotissement et structure de la consultation :

L'ensemble des prestations étant homogènes, la présente consultation n'est ni allotie, ni répartie en tranche.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

2.1. Procédure de passation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande, avec un maximum annuel, passé en application des articles L.2125-1, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

	Maximum
Fourniture de papier de reprographie	15 000 €HT

Il est précisé que le montant maximum annuel est identique en cas de reconduction.

Les bons des commandes seront notifiés par les membres du groupement au fur et à mesure des besoins.

2.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu> sous la référence 2024M04.

2.3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Cadre du mémoire technique
- Liste des échantillons à fournir
- Liste des membres du groupement de commandes et adresses de livraison principales

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent Règlement de

la consultation et de l'ensemble des documents. Toute modification ou réserve apportée à un quelconque document du dossier de consultation ou tout document dérogeant à une disposition de celui-ci caractérisera le caractère irrégulier de l'offre, justifiant ainsi son rejet.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, seule l'interprétation de l'acheteur fera foi.

2.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

2.5. Communication, renseignements complémentaires et échanges d'informations

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

3.1. Groupement

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Si le candidat est un groupement d'entreprises, il pourra être conjoint ou solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

3.2. Variantes

Aucune variante n'est exigée et les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

3.3. Contenu des plis et conditions de participation

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration de sous-traitance (DC4)	<i>Déclaration de sous-traitance, s'il y a lieu (DC4 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité économique et financière	
Capacité technique et professionnelle	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats Qualité	<i>Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements demandés ci-dessous si :

- Conformément aux dispositions de l'article R.2143-13 du Code de la Commande Publique, nous avons la possibilité de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
- Conformément aux dispositions de l'article R.2143-14 du Code de la Commande Publique, ils ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Pour faire usage de cette possibilité, le candidat devra indiquer avec précision l'objet et la référence de la consultation dans laquelle il a fourni tous ces renseignements et déclarations. L'attention du candidat est attirée sur le fait que la validité s'entend par année civile.

Il appartient au candidat d'avertir le pouvoir adjudicateur de tout changement de situation et d'actualiser ses déclarations.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

A produire obligatoirement par le candidat au plus tard avant l'attribution du marché : (il est conseillé de les remettre par les candidats dès la remise de l'offre initiale)

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat de situation juridique	Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-4 du Code de la Commande Publique
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

L'offre des candidats est composée des documents suivants, par ordre de priorité :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
Cahier des Clauses Particulières	<i>Cahier des Clauses Particulières</i>
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	<i>Bordereau de prix unitaires</i>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Mémoire technique et environnemental	<i>Le candidat complètera le cadre de mémoire technique fourni et obligatoire.</i>
Echantillons	<i>Le candidat fournira des échantillons conformément à l'article du présent règlement de la consultation</i>

3.4. Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
24 rue du Maréchal Foch
67390 MARCKOLSHEIM

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur la signature électronique : <https://www.economie.gouv.fr/daj/mode-emploi-arrete-signature-electronique-dans-mp>

3.5. Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas d'envois multiples d'offres par le même opérateur économique, seule la dernière offre reçue sera étudiée.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3.6. Échantillons

Le candidat devra faire parvenir des échantillons au coordonnateur du groupement par voie postale ou déposés directement dans les locaux de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :

**Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim
Service de la Commande Publique
24 rue du Maréchal Foch
67390 MARCKOLSHEIM**

Les échantillons devront être remis dans un pli séparé dans les conditions énoncées ci-après, au plus tard à la date et heures limite de remise des offres :

Echantillons pour :

Marché n° 2024M04 : Fourniture et livraison de papier de reprographie

NE PAS OUVRIR

Nom du candidat :

Les échantillons des candidats retenus sont conservés par l'acheteur. Ils sont gratuits et en aucun cas ne pourront être facturés par le candidat.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

4.1. Critères de jugement des offres

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (sur 50)	Jugé en vertu du DQE complété Note du candidat = montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre analysée x 50
2. Valeur technique (sur 35) :	Valeur technique jugée au moyen du cadre de mémoire technique fourni et obligatoire comprenant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Système de gestion des commandes e la procédure d'accès à la plateforme (20 points)• Interlocuteur dédié (personnel dédié, service après-vente, échanges, dispositions prises en cas d'indisponibilités d'articles...) (5 points)• Echantillons fournis : description, origine, aspect, qualité et utilisation (10 points)
3. Valeur environnementale (sur 15) :	Valeur environnementale jugée au moyen du cadre de mémoire technique fourni et obligatoire comprenant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">• Suivi de l'exécution du marché : description des modalités mises en œuvre pour fournir un récapitulatif des commandes pour répondre aux dispositions du décret n°2021-254 du 9 mars 2021 (5 points)• Papier recyclé (5 points) : description des produits proposés et quantité• Papier écolabellisé ou équivalent : description des produits proposés et quantité (5 points)

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

4.2. Régularisation des offres

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4.3. Offres anormalement basses

Aux termes des articles R.2152-3 et suivants du Code de la commande publique et dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, l'acheteur exige que le soumissionnaire justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre y compris pour la part du marché public qu'il envisage de sous-traiter.

Peuvent être prises en considération des justifications tenant notamment aux aspects suivants :

- 1° Le mode de fabrication des produits, les modalités de la prestation des services, le procédé de construction ;
- 2° Les solutions techniques adoptées ou les conditions exceptionnellement favorables dont dispose le soumissionnaire pour fournir les produits ou les services ou pour exécuter les travaux ;
- 3° L'originalité de l'offre ;
- 4° La réglementation applicable en matière environnementale, sociale et du travail en vigueur sur le lieu d'exécution des prestations ;
- 5° L'obtention éventuelle d'une aide d'Etat par le soumissionnaire.

En cas d'absence d'information, ou si les informations fournies par le candidat pour justifier son prix sont insuffisantes, l'offre sera rejetée par décision motivée.

Il sera déterminé successivement :

- La moyenne M1 de toutes les offres jugées conformes
- Une seconde moyenne M2 en éliminant pour la calculer les offres supérieures à 1,2 M1. La valeur « plancher » est égale à $0,9 \times M2$

Toute offre inférieure à cette valeur plancher sera réputée potentiellement basse au sens des dispositions précitées du décret.

4.4. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier, avec les trois meilleurs candidats ayant remis une offre conforme. La négociation pourra porter sur l'ensemble des critères.

La meilleure note sera classée en première position et les autres par ordre décroissant.

En cas d'égalité entre plusieurs offres, le critère n°1 sera prépondérant.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations sollicités dans la mesure où ils n'auraient pas déjà été fournis. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

5. DONNÉES PERSONNELLES

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@colmar.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.